

DÉROGATION MINEURE – FORMULAIRE DE DEMANDE

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ SUJETTE À LA DEMANDE

* Champs obligatoires

ADRESSE *			☐ BUREAU ☐ APPARTEMENT		
NOM :		☐ PROPRIÉTAIRE		☐ LOCATAIRE	
TÉL1 *	TÉL2		COURRIEL *		
SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE, EST-CE QUE LA LETTRE D'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE EST JOINTE ? *	☐ OUI	☐ NON*	*SI NON, ELLE DOIT ÊTRE SOUMISE AVANT LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME		
AU MOMENT DE LA DEMANDE, Y A-T-IL UN OU DES LOCATAIRES HABITANT L'IMMEUBLE? *	☐ OUI	☐ NON	ONT-ILS ÉTÉ AVISÉS PAR ÉCRIT ?	☐ OUI	☐ NON

COORDONNÉES – PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE

NOM *		
TÉL1 *	TÉL2	VALEUR DU PROJET *
COURRIEL *		
TYPE DE PROJET (TRAVAUX) *		

1. DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

OUI

UNE LETTRE qui énonce clairement les raisons de la demande de dérogation mineure et expose les préjudices sérieux causés par les règlements de zonage ou de lotissement	☐
AUTORISATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE (s'il y a lieu)	☐
CERTIFICAT DE LOCALISATION de la propriété existante	☐
UNE SÉRIE DE PLAN (IMPLANTATION, ARCHITECTURE, ETC.) PHOTOS, SELON LA NATURE DE LA DEMANDE	☐
PHOTO COULEUR DE LA MAISON EXISTANTE	☐

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE SOUMIS POUR LA DATE BUTOIR ET DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS EN PDF PAR COURRIEL.

LA VILLE SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UN PROJET SI DES DOCUMENTS SONT MANQUANTS APRÈS LA DATE BUTOIR.

2. NATURE DE LA DEMANDE

--

3. FRAIS AFFÉRENTS *

Dérogation mineure Étude de la demande et publication	600 \$ + frais
Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée Étude de la demande et publication	600 \$ + frais

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE OU DU RÉPONDANT :	
NOM EN LETTRES MOULÉES :	DATE:

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

- ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE SERVICE DE L'URBANISME ET RECOMMANDATION
- ANALYSE ET AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC CONFORMÉMENT À LA LOI
(au moins 15 jours avant la séance du Conseil municipal où il doit statuer sur la demande de dérogation mineure)
- DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR RÉOLUTION
(une (1) copie de cette résolution est transmise au requérant)

*** Veuillez prendre note de ce qui suit avant de soumettre votre demande :

- Il n'existe aucune garantie que le conseil municipal accordera la dérogation mineure.
- La procédure de dérogation mineure pourrait s'échelonner sur trois à quatre mois avant d'être complétée.